

Une nouvelle ambition pour la culture

■ Session du 21/06/2017

■ Avis présenté par M. Didier HUDE au nom de la Commission 7 "Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative"

Entendues les interventions de MM. Christophe VITAL (culture), Yvic KERGROAC'H (CGT), Christophe REINERI (MEDEF), Mme Elyane MORELET-CHAUVIN (CFDT), Florence LACAZE (CRAJEP), M. Antoine CHARLOT (comité 21), Mme Michelle BUREAU (Présidente de la commission "Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative")

Entendue l'intervention de Mme Myriam GAUTREAU, Conseillère régionale, représentant Mme Laurence GARNIER, Vice-Présidente du Conseil régional, Présidente de la commission "Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités".

97 votants. Adopté par 96 voix pour, 1 abstention, 0 contre

La nouvelle politique culturelle de la Région est fondée sur 3 axes stratégiques :

- Une Région au service des territoires et des publics ;
- Une Région au service des artistes, des acteurs et des projets ;
- L'entrée dans la culture du XXI^{ème} siècle.

La stratégie régionale en matière de politique culturelle reprend de larges pans du rapport du CESER intitulé « La culture pour faire société ». La Région affiche une volonté de soutien aux artistes et acteurs de l'action culturelle, et affirme une préoccupation prenant en compte les territoires et leurs populations. Une ouverture au numérique, à la créativité et aux expressions diversifiées liées aux arts du quotidien, témoigne de l'intention de soutien aux innovations pour une culture tournée vers l'avenir.

L'attractivité ligérienne, sa lisibilité nationale et internationale sont pour une part nourries par des événements culturels et des productions renommées, mais aussi par un terreau plus diffus d'initiatives que la Région a l'intention de soutenir.

Globalement, la stratégie régionale veut, dans des moyens contraints, maintenir des cohérences entre les dynamiques de territoires, l'accessibilité des publics, les pratiques professionnelles, le statut des artistes et des entreprises culturelles.

La stratégie situe la culture comme porteuse et productrice d'œuvres et d'objets, de savoirs et de valeurs, de débats et de projets à transmettre, partager, discuter.

Le CESER en prend acte et souhaite contribuer à prolonger la réflexion sur certains aspects.

Patrimoine : la valorisation du patrimoine matériel et immatériel fait l'objet d'une attention certaine. Elle doit intégrer des formes innovantes et ludiques pour attirer et capter de nouveaux publics. Cette dimension doit aussi intégrer une réflexion adaptée sur l'exploitation des différents aspects du patrimoine immatériel.

Mises en réseaux des artistes et acteurs culturels : indépendamment des innovations et des croisements interdisciplinaires, des incidences que cela peut avoir sur la conception des résidences d'artistes, la mise en réseau des acteurs culturels doit pouvoir intégrer la mutualisation des coûts de création, de production, d'exploitation, l'aide à la recherche de financements, de mécénat, le soutien au développement de groupements d'employeurs,...

Culture, handicap et autonomie : l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap mais aussi celles en perte d'autonomie doit pouvoir faire l'objet d'une véritable programmation de moyens prolongeant des manifestations de sensibilisation et découvertes.

Aide aux disquaires et petites librairies : la suppression de la CVAE en faveur des librairies indépendantes de référence ainsi, que des cinémas d'art et essai et des disquaires indépendants, est une initiative à expérimenter et évaluer avec attention.

Fonds de réserve culturel territorial : cette initiative apparaît très pertinente et doit être concertée, avec les acteurs et les bénéficiaires potentiels, pour sa mise en œuvre.

Scènes conventionnées et petites scènes : relais indispensables et véritables lieux d'élaboration artistique et culturelle, outils indispensables pour les compagnies et le

spectacle vivant, elles doivent faire l'objet d'une attention réelle et d'un soutien affirmé, d'engagements financiers pérennes.

Culture populaire et éducation : au-delà du soutien à l'émergence d'un lieu ressource proposant des activités culturelles et éducatives à destination du plus grand nombre, le soutien aux activités culturelles en milieu salarié, ou lié au travail, mérite un intérêt qui n'apparaît pas dans les axes stratégiques. Il en est de même sur un soutien plus affirmé pour permettre au jeune public d'accéder à l'ensemble de l'offre culturelle. Dans une perspective éducative d'accès à la connaissance, la rencontre entre les œuvres et les publics nécessite d'être pensée et organisée à travers différents types de partenariats.

Formes musicales : le soutien à l'ensemble des formes musicales participe à la prise en compte de la diversité de la population. La notion de « structurant » doit être maniée avec prudence car en creux elle suppose des priorités qui peuvent donner lieu à des débats clivants, alors que "la culture pour faire société" suppose la diversité.

SRADDET : le CESER souhaite que la stratégie culturelle puisse trouver sa place dans le SRADDET. Même si la culture ne figure pas parmi les 11 objectifs thématiques obligatoires de ce schéma, il n'est pas possible d'élaborer un tel schéma stratégique fondé sur des principes d'égalité dans les territoires sans intégrer les questions liées à l'accès de la culture au plus grand nombre en tous points du territoire. Le Conseil régional a toute légitimité pour inscrire des axes de sa stratégie culturelle dans ce schéma.

Articulation CRCC/CTAP : dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), la culture, compétence partagée, doit trouver sa place. Il serait intéressant que les collectivités, avec l'Etat, s'engagent pour un pacte de stabilité financière. Enfin, le CESER note que les différentes commissions régionales (CRCC, CCRRDT,...) poursuivront leurs travaux et seront animées dans une logique de transversalité et d'ouverture. Cette ouverture ne doit pas pour autant se traduire par des mécanismes de minorisation des secteurs les plus fragiles de la culture.

Chiffrage et programmation des moyens : la stratégie régionale traduit la résolution du Conseil régional de maintenir dans la mandature le budget consacré à la culture. La présentation de cette stratégie ne donne que des indications très partielles sur les éléments budgétaires. Le CESER attend la présentation du plan d'actions chiffré afin de traduire l'ambition politique annoncée. Il est indispensable qu'à chaque action envisagée puissent correspondre des éléments précis à partir du BP 2018.